

ET
 MINISTERE DU TRAVAIL/ DE LA SECURITE SOCIALE

DECRET N° /MTSS, DGGFP-DGEC E portant reclassement et nomination de Monsieur MAYALA Alphonse, Professeur de CEC de 3° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

/ISAS:

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT I-9 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 90/513 du 1er Sept 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 90/514 du 1er Sept 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, reclassements, révisions des situations administratives et des titularisations;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 90/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre ;

.../....

S.A.N.C

(/u l'arrêté n° 385/MESSJ-DGTP-DGFCN du 14 Août 1988 portant promotion au titre de l'année 1986 de certains professeurs des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête: BABAIOUENE Louis-Marie;

(/u l'arrêté n° 3038/MESSJ-DGTP-DGFCN du 12 Mai 1988 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement), déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage formation des Professeurs de Lycée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSESD) à Brazzaville; en tête: MAKOUKO Benoit;

(/u les résultats des concours d'entrée à l'INSESD pour la formation des Professeurs de Lycée session de Mars 1985 en date du 31.5.85;

(/u la lettre n° 1524/MEFA-DG-DPAA-SP-DFP sans date du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE IER. - En application des dispositions du décret n° 67/30/MT-DGT du 30/9/1967 susvisé, Monsieur MAYALA Alphonse, Professeur de CGC de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service au Lycée V. Lénine de Loubomo (Région du Niari), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option: Anglais- 2^e session 1987 délivré par l'Université NATION NGOUABI à Brazzaville est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 2° échelon, indice 920 Acc = Néant.

ARTICLE 2: - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 12 Octobre 1987, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, et de la soldes pour compter du 1^{er} juillet 1990, sera enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE P.I.

LE MINISTRE
DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE,

Pierre MOUSSA.

Jeanne DABENDZET

- AMPLIATIONS:**
- JOFCO.....1
 - MESSJ.....3
 - DGTP.....1
 - DGFCN.....3
 - MEFA.....2
 - MESS/1 ES/.....3
 - DOSSIER.....3
 - INTERESSE.....1
 - SGG/BC.....2